



N° 12
2023

Sommaire

Mot du Maire
Les actualités de 2022
L'école
Culture et patrimoine
État civil
Calendrier des fêtes

MAIRIE

70, rue du Général de Gaulle 80860 Noyelles-sur-mer

Tél. : 03 22 23 49 85 • Fax : 03 22 23 70 32

<https://www.mairie-de-noyelles-sur-mer.fr>

Email : mairie.noyelles-sur-mer@orange.fr  noyelles sur mer 80860 Officiel

2022



Cérémonie du 8 mai.



Cérémonie du 5 août avec l'ambassadeur de Chine au cimetière de Nolette.



Cérémonie de l'armistice, le 10 novembre à Nolette.



Cérémonie de l'armistice, le 11 novembre à Noyelles.

Le mot du maire

Chères Noyelloises, chers Noyellois,

Des circonstances ont fait que depuis le 21 juillet 2022, je suis devenu votre maire ; je continuerai ce mandat dans le chemin tracé par mon prédécesseur, Jean-Louis, malheureusement disparu.



Inexorablement notre population diminue, de 780 habitants en janvier 2015, nous sommes passés à 672 en cette fin d'année 2022. La politique actuelle des pouvoirs publics ne nous permet pas de lutter contre ce lent déclin de la ruralité.

Souhaitons que nos gouvernants prennent, dans les années à venir, pleinement conscience de l'absurdité de cette situation.

Dans un contexte national et international très difficile et très anxiogène, jamais le monde n'a paru aussi proche de la folie, je souhaite que cette période de fin d'année soit un moment d'apaisement et de joie pour chacune et chacun d'entre vous.

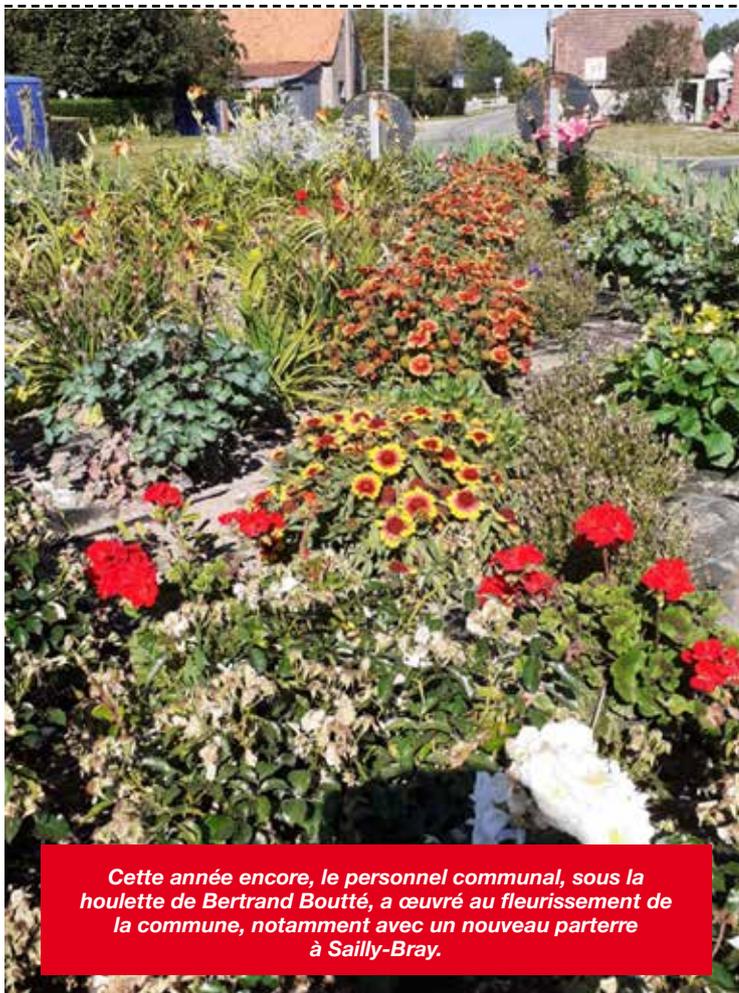
Que vous puissiez, en famille, entre amis, entre voisins retrouver le goût du « bon vivre, du bien vivre ensemble » qui est l'apanage de nos petits villages.

Je tiens à adresser mon soutien à tous ceux qui sont dans la peine, dans la maladie ou la solitude ; à eux, comme à vous tous, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Et n'oubliez pas, nous célébrerons la nouvelle année 2023, tous ensemble, lors de la cérémonie des vœux **le vendredi 06 janvier à 19 h 00** dans un moment d'échange et de convivialité à la salle communale.

Amitiés

**Votre Maire
Martial Balsamo**



Cette année encore, le personnel communal, sous la houlette de Bertrand Boutté, a œuvré au fleurissement de la commune, notamment avec un nouveau parterre à Sailly-Bray.

1.

Les actualités de l'année

Horaires de la mairie

Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 • 14h00 à 17h00

Agence postale

Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00

L'intégralité des comptes-rendus des différents conseils municipaux est accessible sur le site de la mairie.

www.mairie-de-noyelles-sur-mer.fr
rubrique > [comptes-rendus-de-conseil-municipal](#)

L'affichage en mairie est maintenu conformément à la réglementation en vigueur.

Urbanisme

Depuis quelques années, nous rencontrons de nombreux freins à la construction :

■ **la loi littorale** qui appliquée actuellement de manière très restrictive bloque « l'extension d'urbanisation »,

■ la non-conformité de la **station d'épuration**. Cette station qui traite les eaux des trois communes de St Valéry, Arrest et Noyelles-sur-mer a atteint, avec notamment le développement du tourisme, sa capacité maximale de traitement.

À la demande des services de l'état, un diagnostic a été fait pour notre commune. Les résultats font apparaître dans le réseau, des intrusions d'eaux claires importantes (nappe, pluie). Des investigations complémentaires sont donc nécessaires : contrôles des branchements, tests à la fumée, inspections télévisées (ITV).

Tous ces contrôles entraîneront des obligations de travaux à la charge soit de la commune, soit des particuliers, selon leur localisation. À l'heure actuelle, ces dysfonctionnements ont déjà un coût puisque le volume d'eaux traitées étant très supérieur au volume d'eau consommée, la différence est facturée à la commune.

L'engagement de ces travaux sur le réseau est un préalable à la réhabilitation de la station d'épuration dont le coût estimé à l'heure actuelle est de **6 750 700 € HT**. Bien sûr, ce montant sera en partie subventionné mais il y aura un impact non négligeable sur le prix de l'eau dans les années à venir.

■ **le ZAN** (Zéro Artificialisation Nette). Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la convention citoyenne sur le climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville. Il s'agit d'un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions, de réduire de 50 % le rythme de l'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020 pour arriver à 0 % en 2050. Si l'on considère que depuis quelques années, les contraintes subies ont déjà beaucoup diminué, ces autorisations de construire dès 2030, elles deviendront une denrée rare !!!

Bon nombre d'élus locaux s'insurgent contre cette démarche ZAN qui va condamner à terme la survie de nos villages.

Trois bonnes nouvelles quand même :

- 1 Le projet de **développement d'un complexe hôtelier** au château dans le centre du village, après avoir rencontré quelques difficultés semble sur le point d'aboutir ;
- 2 **L'antenne Orange** rue Adéodat Watrison doit être mise en service au plus tard dans la première quinzaine de janvier 2023 ;
- 3 Les appels d'offres pour le **cabinet médical** sont lancés et les travaux devraient pouvoir démarrer nous l'espérons, au premier semestre 2023.

Pour finir sur ce sujet de manière plus pratique, le traitement des dossiers d'urbanisme sur la commune est maintenant assuré depuis le 1^{er} janvier 2022 par les services de la Communauté de Communes. Toutefois les dossiers doivent toujours être déposés en mairie. Dans les mois qui viennent, toutes ces formalités devraient être également possibles par internet.



Délégation de nos adjoints

N'hésitez pas à les contacter par l'intermédiaire de la mairie.

Monsieur Michel Galiani

1^{er} adjoint, chargé des affaires sociales, logements communaux et sociaux, de la culture, des fêtes et cérémonies.

Madame Florence Potiez

2^{ème} adjointe, déléguée aux budgets, aux finances et à l'urbanisme.

Monsieur Christian Hunaut

3^{ème} adjoint, chargé de la gestion des bâtiments communaux, équipements sportifs et des cimetières, de la voirie, des réseaux divers.

Monsieur Bertrand Boutté

4^{ème} adjoint, chargé des services techniques communaux, de l'aménagement des espaces verts, du fleurissement, des sentiers de randonnée et de la propreté.



Travaux

Cette année, la deuxième phase de **suppression des pavés** rue du Maréchal Foch a été faite, il restera le secteur du carrefour à faire.

À Sailly Bray, un **enduit bicouche** a été réalisé, une reprise sera faite au printemps afin de pallier aux défauts constatés.

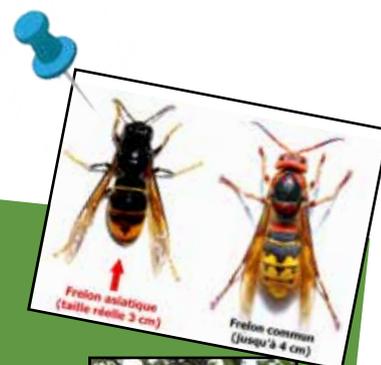
Un cheminement a été réalisé pour **l'accès piétonnier** à la ferme des Prés Salés.

L'entrée du cimetière de Nolette a également été améliorée.

Deux parkings ont été aménagés, l'un à l'aire de pique-nique du Pont Dien, l'autre à l'arrêt de bus scolaire à Sailly Bray.

Les **travaux de toiture** des logements communaux du groupe scolaire vont enfin être effectués avec deux ans de retard, une nouvelle entreprise va intervenir pendant les vacances de Noël.

Pour les années à venir, outre les dernières phases du retrait des pavés à programmer, la **2^e tranche de travaux du chemin des Valois** devrait figurer au programme des travaux neufs de la CCPM en 2024.



Le frelon asiatique, Sachez le reconnaître...

Comment repérer un nid ?

Le nid du frelon asiatique a une forme de boule. Il mesure jusqu'à 1,20 mètre de haut et est construit la plupart du temps en hauteur. Il se situe souvent en pleine lumière. Sa zone de prédilection : la cime des arbres, cabanes de jardins ou à proximité d'un point d'eau. Ils sont particulièrement visibles une fois les feuilles tombées.

Comment le détruire ?

Il est fortement conseillé de faire appel à des professionnels certifiés de la désinsectisation. Vous pouvez contacter la mairie. Elle vous donnera l'adresse d'un professionnel.

Faites preuve de civisme et de citoyenneté pour détruire ces nids. En effet, les frelons asiatiques peuvent entraîner des conséquences fâcheuses sur l'environnement. Actuellement, la commune prend en charge 50 % du coût de la destruction, avec un maximum de 70 %.





Conformément aux articles L. 121-6-1 et R. 121-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles, un recensement des personnes âgées et des personnes handicapées ou en grande difficulté isolées à domicile est mis en place en mairie : n'hésitez pas à vous inscrire !



LA LISTE DES TOMBES EN ÉTAT D'ABANDON EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE NOTRE COMMUNE OU EN MAIRIE.

Quelques rappels du bien-vivre ensemble

Nettoyage des trottoirs et caniveaux

L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Chacun est tenu de balayer le trottoir, si celui-ci est goudronné et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant des immeubles bâtis ou non bâtis. S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1,20 m de largeur devra être entretenu au droit de la façade ou de la clôture des riverains.

Régulation de l'élagage

Tout propriétaire a des obligations concernant l'élagage des arbres se trouvant sur son terrain. « Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. » selon l'article 673 du Code civil.

Entretien et nettoyage des tombes

Les propriétaires ou les ayants-droits d'une concession sont tenus de maintenir leur tombe en bon état. Tous les aménagements et les travaux sont à leurs frais. L'entretien et le nettoyage fait partie des obligations morales et civiques. Ne pas la nettoyer, c'est prendre le risque que la commune la déclare en état d'abandon et la reprenne.

À noter également que la mairie ne peut être tenue pour responsable des vols qui sont commis dans le cimetière.

Poubelles

Il est obligatoire de sortir vos bacs à déchets ménagers la veille à partir de 20 h, pour une collecte le matin. **N'oubliez pas de rentrer vos bacs après ramassage.** Un bac qui traîne sur le trottoir, c'est une nuisance pour tous.



Lutter contre le brûlage à l'air libre des déchets verts !

Il est notamment interdit de brûler dans son jardin à l'air libre :

- > l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes,
- > les résidus d'élagage, de taille des haies et d'arbustes, de débroussaillage,
- > les épiluchures.

Vous pouvez :

- > déposer les déchets verts en déchetterie,
- > les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Attention : Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une infraction sanctionnée par une contravention de 3^e classe, soit 450 € d'amende. Il revient au maire de faire respecter cette interdiction.

Éclairage public

Si vous constatez un défaut d'éclairage sur un poteau lumineux, veuillez en relever le numéro figurant sur la plaque et le communiquer à la mairie pour faciliter son signalement pour sa réparation.

Distribution raticide

Par souci d'économie, la distribution de raticides à domicile n'a plus lieu, ils sont à retirer directement en mairie aux horaires d'ouvertures.



Notre équipe municipale

Ils travaillent pour vous toute l'année !!!



somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Infos

Le département vous propose des consultations avec des professionnels puéricultrices, sages-femmes et médecins.
Pour les futures mamans, les nourrissons et les enfants de moins de 6 ans.

Gratuit et sur rendez-vous.

Le bus de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) sera présent le :

2^e mardi de chaque mois
Place de l'église

03 60 03 41 20

Plus d'infos sur
www.somme.fr/mdsi



Numéros utiles

15

SAMU

17

Police secours

18

Sapeurs-pompiers

113

Infos services drogue, tabac, alcool

114

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

115

SAMU social, secours aux sans-abris

119

Enfance mal traitée

3919

Violence conjugale

3624

SOS médecin

3115

SOS vétérinaire

Moments forts de la vie de notre village

28

mai

*Vélo
maritime*



14

juillet

*Marché
gourmande*



21

août
Fête du village



22

août
Marché artisanal

10

septembre

Voyage en Alsace



12

octobre

Visite de Lille



12

octobre

Visite musée piscine Roubaix





*Décoration
de Noël*





Pour la deuxième année consécutive, le groupe de travail a planché sur des décorations de Noël, simples, artisanales et pas chères !

Résultat : un père Noël dans son traîneau tiré par deux cerfs, des animaux dans la neige, un panneau d'accueil dans le centre du village, des bonhommes de neiges, des sapins, une crèche avec une vierge restaurée...

Mais les idées ne suffisent pas, il faut les bras !!!

Donc merci à tous ceux qui ont participé, tous les bénévoles qui se sont transformés en peintres, en décoratrices, en menuisier (bon, je pense qu'il l'était déjà...) ; on a prouvé qu'avec de la bonne volonté, on pouvait obtenir un résultat sympa.

Il ne faut pas non plus oublier les enfants qui ont passé un après-midi ludique à décorer les sapins, à faire des dessins de Noël, avec tout de même un petit goûter à la clé « toute peine mérite salaire ! ».

Bien sûr, l'opération sera reconduite l'année prochaine ; si vous avez des idées, si vous voulez participer, n'hésitez pas !!!

PORTRAIT D'UNE NOYELLOISE

AHIMSAYOGA
EN BAIE DE SOMME
À NOYELLES-SUR-MER

<https://beatricetrapuzzano.wixsite.com/website-2>



Je suis passionnée de yoga. J'aime enseigner avec encouragement et précision. Toujours soucieuse d'approfondir mes connaissances, j'assiste régulièrement à des stages et ateliers de perfectionnement, en particulier le dos. Se nourrir, s'accorder le silence, le repos et la reconnexion à soi.

Formée également à la **sonothérapie** où je propose des massages et des séances de relaxation avec des bols tibétains, bols cristallins, koshi, carillons, tambour.

Formée également à la **technique de yoga et relaxation pour enfants** avec RYE (Recherche yoga dans l'éducation).
Je propose le yoga pour tout public.

Cours collectif à Noyelles-sur-mer, les mercredis à partir de 19 h 30 et cours particuliers de yoga.

Tél. : 06 60 13 82 99



2. L'école

L'année scolaire 2021-2022

Enfin une année moins impactée par la crise sanitaire !

Pas de confinement, ni d'école à la maison. Nous avons enfin passé une année scolaire dite normale et bon nombre de nos projets ont ainsi pu être concrétisés...

Les élèves ont pu profiter de plusieurs sorties au fil de l'année scolaire.

Nous nous sommes rendus au cinéma de Crécy-en-Ponthieu en décembre, afin de visionner **Encanto**, dernier opus de **la saga Disney**. Nous avons organisé notre marché de Noël, sous forme de drive comme l'année précédente, car nous voulions nous montrer prudentes et limiter les risques avant les fêtes de fin d'année.

En avril, les deux classes se sont rendues à Berck, lors du **festival international des cerfs-volants**. Chaque enfant s'est vu offrir un cerf-volant avec lequel ils se sont mesurés aux professionnels sur la plage, avant de repartir avec à la maison pour montrer à leurs proches ce dont ils étaient capables.

Nous sommes allés à **Nausicàa** à Boulogne-sur-mer. La visite était guidée au moyen d'un livret plein d'énigmes à résoudre.

Pour finir l'année scolaire, nous nous sommes rendus au **zoo d'Amiens** où chaque classe a participé à un atelier pédagogique avec un soigneur :

- à plumes, à poils ou à écailles pour la classe de **Madame Longuemart**,
- Les régimes alimentaires pour la classe de **Madame Lenain**.





3.



Culture et patrimoine

Textes et photos fournis par *Au fil du temps*

Journées du patrimoine 2022

Pour les journées du patrimoine, nous avons organisé une exposition pour rendre hommage au Général de Gaulle.

Cette exposition n'avait pu avoir lieu en 2020 à cause du COVID. L'année 2020 célébrait un triple anniversaire : **sa naissance en 1890, sa disparition en 1970** et bien entendu **l'appel du 18 juin 1940**.

Merci à l'ONAC-VG de la Somme qui nous a prêté les panneaux : « **Les français libres et leur chef, le Général de Gaulle** ».

D'autre part, des revues d'époque rappelaient que le Général de Gaulle avait une attache particulière avec les Hauts de France.

La projection du film : « **De Gaulle, un homme du Nord** » a eu un franc succès.

Merci à la municipalité pour son soutien.

Merci aussi aux adhérents, aux personnes qui nous ont permis d'enrichir notre exposition.

Patrimoine local

Rue Violette Szabo

V.O. N° 3 : chemin vicinal ordinaire numéro 3

Les plaques de cocher :

À partir de 1845, **les plaques en fonte avec lettres en relief** font leur apparition.

Elles étaient situées à une hauteur comprise entre 2,50 m et 3 mètres de façon à être vues par les cochers, d'où le nom de plaques de cocher.

Elles font partie du petit patrimoine de nos villages.

Solidement accrochées, les plaques de cocher sont un souvenir du temps où la route était fréquentée par de puissantes diligences, dont le crissement des roues cerclées de fer conjugué au claquement des sabots ferrés des équipages rythmaient la vie des villageois.

Sailly-le-Sec, par délibération du conseil municipal en novembre 1905, devient Sailly-Flibeaucourt.





« La plus belle sépulture des morts, c'est la mémoire des vivants. »

Malraux

Commémoration pour les travailleurs chinois

5 août 2022

Cette commémoration était organisée par Monsieur Dayu XU, président de l'Amicale des Anciens Légionnaires d'Origine Chinoise.

Monsieur Dayu XU et Monsieur Martial Balsamo, maire de Noyelles-sur-Mer, accueillent Monsieur Dong CHEN, ministre de l'ambassade de la République populaire de Chine, accompagné d'une vingtaine de membres du personnel de l'ambassade.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnalités : Patricia Poupart, représentante de la région Hauts-de-France et Pascal-Louis Caillaut du Commonwealth War Graves. Il les remercie d'être présentes et rappelle que depuis quelques années l'association « **Au fil du temps** » fait en sorte que l'histoire des travailleurs chinois ne soit pas oubliée.

Michel Galiani, président de l'association, présente en quelques mots le film : « **Un petit coin de Chine dans la Somme** » que les invités vont découvrir.

Après la projection du film et un moment de convivialité autour d'un café, la délégation se rend au cimetière chinois.

Les discours des officiels rappellent l'histoire de ces travailleurs chinois et chacun insiste sur le devoir de transmission.

Monsieur le ministre de l'ambassade termine ces discours en insistant sur trois mots :

« **RESPECT** : pour nos ancêtres ici, morts pour la paix. Ils représentent l'amitié entre la France et la République populaire de Chine.

RECONNAISSANCE : à la France, au peuple français. Ces chinois ont contribué à la paix dans le monde.

AMITIÉ : coopération avec la France, représentée par le Général de Gaulle, depuis le 27 janvier 1964. Conservons cette amitié entre nos deux pays. Notre tâche sacrée est de préserver la paix. »

Les personnalités ont rendu hommage aux travailleurs qui reposent dans ce cimetière en déposant des gerbes. Ensuite, une minute de silence est respectée. La sonnerie aux morts retentit et les hymnes sont écoutés.

Encore une journée pour se souvenir de ces hommes morts à des milliers de kilomètres de chez eux.

Compte de gestion et compte administratif 2021 - Budget Communal

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	463 223,76 €	527 298,86 €	64 075,10 €
Fonctionnement	38 890,67 €	133 496,33 €	94 605,66 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	- 122 573,12 €	0,00 €	94 605,66 €	- 27 967,46 €
Fonctionnement	574 064,85 €	122 573,12 €	64 075,10 €	515 566,83 €
Total	451 491,73 €	122 573,12 €	158 680,76 €	487 599,37 €

Soit un excédent global de clôture de 487 599,37 €

Budget primitif 2022 – Commune

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses / recettes à 1 046 937,00 €

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	438 563,00 €	002	Excédent N-1	487 599,00 €
012	Charges du personnel	207 200,00 €	013	Atténuation des charges	11 000,00 €
014	Atténuations de produits	65 922,00 €	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-
023	Virement à la section investissement	238 950,00 €	70	Produits de services, du domaine	64 200,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 499,00 €	73	Impôts et taxes	295 984,00 €
65	Autres charges de gestion courante	67 410,00 €	74	Dotations et participations	173 554,00 €
66	Charges financières	8 393,00 €	75	Autres produits de gestion	12 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	-	77	Produits exceptionnels	2 600,00 €
68	Dotations pour provisions	14 000,00 €	78	Reprises sur amortissements	-

La section d'investissement s'équilibre en dépenses / recettes à 490 452,00 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	434 000,00 €	10	Dotations et réserves	4 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	28 484,00 €	13	Subventions d'investissement	212 535,00 €
001	Déficit N-1	27 968,00 €	1068	Excédents de fonds capitalisés	27 968,00 €
020	Dépenses imprévues	-	021	Virement de la section fonctionnement	238 950,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 499,00 €
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-

Détail des programmes d'investissement 2022

Matériel outillage	10 000,00 €	Reprise concessions état d'abandon cimetière	16 000,00 €
Création d'un chemin piéton rue du Gal de Gaulle	8 000,00 €	Travaux voirie impasse Colasse Saily-Bray	20 000,00 €
Toiture groupe scolaire	20 000,00 €	Chauffage église et réparation toiture	20 000,00 €
Aménagement cabinet médical	310 000,00 €	Poteau incendie	5 000,00 €
Passage pavés rue du Maréchal Foch 2 ^e tranche	25 000,00 €		
Total programme investissement			434 000,00 €

Les naissances

Ils / elles ont poussé leur 1^{er} cri



Le 10 janvier : César Dony

Le 30 mars : Lola Decrock

Le 10 juin : Diana Berzin

Le 14 août : Iloan Galiani

Le 2 septembre : Mya Fournier Bosquet

Le 26 novembre : Ambre Kasperkowiak

Les décès

Ils nous ont quittés cette année.

Nous présentons à leur famille nos plus sincères condoléances.

Monsieur Gary Croutelle

Monsieur Sébastien Menetrier

Monsieur Michel Bultel

Madame Angélique Caron

Madame Odette Denis, épouse Boulmont

Monsieur Philippe Hautcœur

Madame Christine Duhamel, épouse Leleu

Madame Sylvie Chauvet

Monsieur Pierre Pruvot

Madame Bernadette Delcourt, veuve Delsarte

Madame Colette Chauvin, veuve Thiery

Madame Aline Polewczak, épouse Létocart

Monsieur Jean-Bernard Derosière

Monsieur Jean-Louis Démarest

4.

État civil 2022



Les mariages et les PACS

Nous avons eu le plaisir de les entendre se dire « OUI » à la mairie :

Samedi 4 juin

Olivier Guerville et Sarah Morel

Samedi 6 août

Ludovic Leignez et Virginie Boutté

Trois couples se sont pacés cette année.

Nous leur adressons toutes nos félicitations et présentons à nouveau tous nos vœux de bonheur et de réussite dans la vie.



L'équipe municipale
vous adresse
ses meilleurs vœux
pour l'année 2023



5.

Calendrier des fêtes et cérémonies 2023

Bien-être
de la baie

Cécile Moret
Praticienne en luxopuncture et
remodelage corporel

La technique réflexe innovante qui stimule
vos énergies (perte de poids, arrêt du tabac,
rajeunissement du visage, troubles liés à la
ménopause, bien-être).

Prise de rendez-vous uniquement par téléphone.

luxocecile@gmail.com

06 86 85 71 98
82, rue Violette Szabo



Vendredi 6 janvier
19 heures
Vœux du maire

Dimanche 16 avril
**Prie
de Sailly-Bray**



Samedi 22 avril
**Banquet
du repas des aînés**



Lundi 1^{er} mai
**Marche à 9 h 00
avec un pique-nique au stade, organisée par « Tous ensemble »**

Lundi 8 mai
Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945

Samedi 13 mai
**Anniversaire
des 10 ans de « Tous ensemble »**



Samedi 27 mai
Vélo maritime -

Vendredi 2 juin
**Fête des voisins
au stade**



Dimanche 11 juin
**Brocante
Organisée par « Le réveil Noyellois et Loisirs et Culture »**



Mardi 4 juillet
**Voyage
avec le petit train pour les enfants de l'école de Noyelles
organisé par « Au fil du temps »**

Vendredi 14 juillet
**Marche gourmande
organisée par « Tous ensemble »**



19/20/21 août
**Fête locale et marché artisanal
organisés par « Tous Ensemble »**



Dimanche 27 août
**Brocante
organisée par « Le réveil Noyellois et Loisirs et Culture »**



Samedi 16 et dimanche 17 septembre
**Journées du Patrimoine
organisées par l'association « Au fil du temps »**

Samedi 11 novembre
Commémoration de l'armistice de 1918



Samedi 18 novembre
Soirée beaujolais organisée par « Tous Ensemble »

Samedi 2 décembre
**Concert de Noël
avec « les Amis Réunis du Crotoy » et « au Au fil du temps »**

Mardi 5 décembre
Hommage aux morts d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie



Samedi 16 décembre
**Arbre de Noël
de la commune**